

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Valides à compter du 03.05.2024, jusqu'à nouvel ordre

## CONTRAT CLIENT

Ceci est un contrat légal établi entre AvaTrade Ltd. Limited, une société de services financiers immatriculée dans les îles Vierges britanniques et est entièrement agréée et réglementée par la Commission des services financiers des îles Vierges britanniques, (ci-après dénommée "AvaTrade", "notre" ou "nous"), ses successeurs et ayants droit, et la partie/les parties (le "Client" ou "vous") relatif à l'exécution de ce document. Ce document, joint à la [Déclaration de divulgation des risques](#), les [Conditions et frais de trading](#), ainsi que la [Politique de confidentialité](#), représente les termes de la politique commerciale d'AvaTrade avec ses Clients. Ce document énonce les droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de ce service. Les deux parties acceptent d'être liées par ces termes en acceptant les conditions contenues dans le présent document, ainsi qu'à la fin du formulaire de demande à compléter par le Client.

Dans le cadre de l'ouverture d'un compte auprès d'AvaTrade afin de spéculer et/ou acheter et/ou vendre des instruments de Forex, des contrats de différence (ci-après dénommés "CFD"), des options (ci-après dénommées "Options") et du Spread Betting sur les matières premières, les métaux, les devises et les indices, de même la réception de ces autres produits et services qu'AvaTrade peut, à sa seule discrétion, décider de proposer de temps à autre à l'avenir, le Client reconnaît avoir été informé et comprendre les éléments suivants concernant la négociation sur le marché de gré à gré ("OTC"), en plus de ceux énoncés dans la [Déclaration de divulgation des risques](#) qui a été fournie au Client. Nos transactions de contrats de différence ("CFD") sont traitées sur des marchés de gré à gré (OTC).

En contrepartie de l'acceptation d'AvaTrade de fournir des services au "client" ou "vous" dans le cadre de l'achat de Forex, CFD, options et Spread Betting sur des matières premières, devises, métaux et indices, et également le droit d'effectuer des transactions sur d'autres produits et services qu'AvaTrade peut, à sa seule discrétion, décider de proposer de temps à autre à l'avenir et qui pourront être achetés ou vendus par ou via AvaTrade pour le compte du Client, ce dernier accepte que les droits et obligations suivants régissent les relations entre AvaTrade et le Client :

## AVIS IMPORTANTS

Une transaction OTC signifie que la négociation n'a pas lieu sur un marché boursier réglementé. Il n'existe aucune garantie quant à la solvabilité de la contrepartie de votre position de Forex, CFD, Options et Spread Betting. En outre, il peut exister des cas où la liquidité des transactions diminue, entraînant l'arrêt de positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting et des options sur les matières premières, les devises, les indices et les métaux, empêchant ainsi la liquidation d'une position défavorable, ce qui pourrait entraîner une perte financière substantielle.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

AvaTrade ne fournit aucun conseil d'investissement. Les recommandations du marché, les signaux, les informations fournies par et/ou transmis par AvaTrade sont de nature générale et fondés uniquement sur le jugement du personnel d'AvaTrade ou de tierces parties prestataires de services d'information. Ces recommandations peuvent ne pas être compatibles avec la position sur le marché ou les intentions d'AvaTrade, ses partenaires promotionnels et/ou ses employés. Les recommandations relatives au marché ainsi que les informations fournies par AvaTrade sont fondées sur des informations jugées fiables, cependant AvaTrade ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, ni assurer que de telles recommandations puissent éliminer le risque inhérent à la négociation de Forex, CFD, Options et Spread Betting. Aucune recommandation ou information concernant le marché, fournie par AvaTrade, ne saurait constituer un conseil d'achat ou de vente, ni une sollicitation d'acheter ou de vendre toute transaction OTC. Le Client comprend et accepte par les présentes qu'il est seul responsable de l'évaluation des risques et mérites de toute transaction conclue avec AvaTrade.

Le Client comprend qu'AvaTrade ne permet pas aux représentants de clientèle d'exercer un pouvoir discrétionnaire ni de gérer un compte OTC. Dans le cas où des transactions sont effectuées sur le compte sans son autorisation, le Client notifiera AvaTrade sur-le-champ.

Les politiques de marges d'AvaTrade et/ou de certaines banques/chambres de compensation permettant l'exécution des transactions peuvent exiger l'apport de fonds supplémentaires pour la marge du compte du Client. Le Client sera tenu de remplir immédiatement ces exigences de marge. L'absence de réponse aux appels de marge peut entraîner la liquidation de toutes les positions ouvertes avec un risque de perte. AvaTrade se réserve le droit de refuser tout ordre.

Le Client comprend qu'il doit examiner attentivement les rapports concernant les transactions du Client publiées en ligne par AvaTrade. Tous les rapports d'exécution et les relevés de compte seront considérés comme définitifs sauf avis contraire du Client dans un délai de deux jours ouvrables suivant leur publication. Toute opposition sera initialement adressée par e-mail ou par téléphone, puis confirmée par écrit.

Le Client comprend qu'AvaTrade est habilitée à établir des règles et des dispositions concernant les comptes des clients, y compris, mais sans s'y limiter, une taille de compte minimale, une période d'investissement, des frais et commissions, l'effet de levier de chaque instrument, les taux, les règles relatives aux "stop-loss" et aux limites, aux transferts, aux appels de marge ou tout autre arrangement financier, et qu'AvaTrade sera en droit de les modifier à tout moment.

Le Client a lu et compris ses droits et obligations en vertu du présent Contrat Client. Il accepte et reconnaît que ce Contrat Client, la [Déclaration de divulgation des risques](#) et la [Politique de confidentialité](#) comprendront les termes de la relation du Client avec AvaTrade. Le Client admet qu'il sera entièrement responsable de toutes les décisions concernant les opérations effectuées pour son compte. Le Client a bien étudié les facteurs qui précèdent et compte tenu de ses ressources financières actuelles et prévues,

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

le Client est disposé et apte à assumer les risques financiers importants de la négociation de gré à gré (OTC).

**IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE TROUVER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA NÉGOCIATION DU FOREX, DE CFD, D'OPTIONS ET DE SPREAD BETTING, AINSI QUE LES TERMES ET CONDITIONS D'AVATRADE ET DE S'ASSURER QUE TOUS LES RISQUES ET ARRANGEMENTS ONT ÉTÉ CLAIREMENT EXPLIQUÉS ET COMPRIS AVANT TOUTE ACTIVITÉ DE NÉGOCIATION.**

## 1. DÉFINITIONS ET TITRES

- 1.1 "AvaTrade", lorsque le contexte le permet ou l'exige, désigne Ava Trade Ltd, ses filiales et partenaires promotionnels, ainsi que ses successeurs et ayants droit ;
- 1.2 "Le Client" désigne la ou les parties qui ont accepté d'être liées par les termes du présent Contrat ;
- 1.3 "Le Contrat " inclue le présent contrat ainsi que tous les autres accords et autorisations signés par le Client dans le cadre de la tenue du compte du Client auprès d'AvaTrade.

Les titres des paragraphes du présent Contrat sont insérés à titre de référence uniquement et ne sont pas réputés limiter l'applicabilité ou affecter le sens de l'une de ses dispositions.

## 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT AVATRADE

- 2.1 AvaTrade Limited, agissant en tant qu'"AvaTrade", est un membre du Groupe Ava.

Le Groupe Ava est constitué de :

- Ava Trade Markets Ltd.
- AVA Trade EU Limited.
- Ava Capital Markets Australie Pty Ltd
- Ava Trade Japan K.K.Ava Capital Markets Pty
- Ava Trade Middle East Ltd

- 2.2 AvaTrade Markets Ltd est une société de services financiers immatriculée dans les îles Vierges britanniques (BVI) et est entièrement agréée et réglementée par la Commission des services financiers des Îles Vierges britanniques. La Commission des services financiers des BVI est le seul organisme de réglementation des services financiers du territoire chargé d'agréer et d'autoriser des sociétés ou des personnes à exercer des activités de services financiers.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 3. CATÉGORISATION

3.1 Notre politique consiste à traiter tous nos clients comme des clients de détail, indépendamment de l'existence de catégorisations dans le pays de résidence du client.

## 4. COMMUNICATION

4.1 Le mode principal de communication entre AvaTrade et le Client s'effectuera par voie électronique via le site Web d'AvaTrade ainsi que les plateformes de trading en ligne.

4.2 Les informations concernant les ordres passés et exécutés seront personnellement envoyées au Client par le biais du compte spécifique du Client.

4.3 Toutefois, certaines informations générales seront disponibles sur notre site, telles que les recommandations générales du marché. Le Client accepte par les présentes de recevoir sous cette forme des informations qui ne lui seront pas adressées personnellement.

4.4 Le Client pourra aussi passer des ordres par téléphone avec notre salle des marchés. Dans le cadre de nos relations, vous pourrez passer des ordres via notre plateforme de trading en ligne dans les langues qui sont affichés sur notre site Web, qui est mis à jour avec des langues supplémentaires de temps à autre.

4.5 Vous pourrez nous communiquer vos ordres par téléphone via la salle des marchés dans toutes les langues proposées sur le site.

4.6 Vous recevrez toutes nos communications écrites dans la langue utilisée pour l'enregistrement de votre compte sur notre site.

## 5. AUTORISATION D'EFFECTUER DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

5.1 AvaTrade est autorisé à conclure des contrats de Forex, CFD, Options et Spread Betting de gré à gré (OTC) avec le Client, conformément aux instructions orales ou informatisées du Client, sous réserve des dispositions du présent Contrat et de toutes ses annexes.

5.2 Une fois le formulaire de demande complété par le Client, AvaTrade créera un mot de passe sécurisé qui sera utilisé avec le nom d'utilisateur du Client.

5.3 Les systèmes de sécurité d'AvaTrade ont été conçus afin d'assurer que les renseignements fournis au Client et par le Client soient transmis en toute sécurité. Le Client est tenu de garder ses mots de

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

passer secrets et est seul responsable de veiller à ce que des tiers n'accèdent pas au mot de passe ou aux systèmes de négociation d'AvaTrade.

- 5.4 Le Client accepte d'être seul responsable de toute instruction reçue par voie électronique identifiée avec le mot de passe et le numéro de compte du Client, ainsi que pour toute instruction électronique, orale et écrite à AvaTrade de la part de personnes qu'AvaTrade, à sa seule discrétion, considère comme autorisées par le Client.
- 5.5 Dans le cas d'un compte joint, AvaTrade sera autorisée à agir sur les instructions de l'un des titulaires du compte, sans vérification supplémentaire, en ce qui concerne le trading sur le compte et la disposition de tous les actifs du compte.
- 5.6 AvaTrade n'aura aucune responsabilité quant à la réalisation d'une enquête plus approfondie pour déterminer le bien-fondé d'une telle autorité apparente, et aucune responsabilité concernant les conséquences de toute action prise ou omise par AvaTrade en se fondant sur de telles instructions ou sur l'autorité apparente de ces personnes.
- 5.7 AvaTrade est en droit d'exiger une opération conjointe par les titulaires du compte à l'égard du compte. AvaTrade est en droit d'envoyer toutes les correspondances et documents relatifs au compte à tout co-titulaire du compte joint.
- 5.8 AvaTrade détient la sécurité du compte, qu'il soit individuel ou conjoint.
- 5.9 En cas de décès de l'un ou plusieurs des titulaires d'un compte joint, il conviendra de le notifier à AvaTrade par écrit, en joignant le certificat de décès pour preuve. Tous les frais dus à la date de notification seront imputés sur le compte.
- 5.10 Chaque co-titulaire d'un compte joint est présumé posséder une part égale dans le compte joint, jusqu'à la date de remise de la notification écrite à AvaTrade et en cours de validité.

## 6. PERTINENCE DU TRADING

- 6.1 Bien qu'AvaTrade émette des recommandations générales relatives au marché, celles-ci ne seront pas interprétées comme des conseils ou des recommandations personnelles concernant les transactions effectuées avec AvaTrade. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de vérifier l'éventuelle conformité de opérations de Forex, CFD, Options et Spread Betting effectuées par le Client avec AvaTrade. Toutes les transactions conclues par le Client représentent une décision indépendante du Client de négocier avec AvaTrade.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

6.2 L'accès à notre MT4/5 via MetaQuotes Gateway ou Datafeed est strictement interdit sans l'approbation écrite préalable d'AvaTrade.

### 7. INSTITUTION DE CONTREPARTIE GOUVERNEMENTALE ET RÈGLES DU SYSTÈME INTERBANCAIRE

7.1 Toutes les transactions en vertu du présent Contrat doivent être effectuées conformément aux usages, aux décisions et aux interprétations de l'institution de contrepartie ou d'un autre marché interbancaire (et de son organisme de compensation, le cas échéant) et à toutes les lois et réglementations applicables.

7.2 Si une loi est promulguée ou une règle ou un règlement est adopté par une autorité gouvernementale, ou un marché contractuel ou une organisation de compensation qui lie AvaTrade, et affecte de quelque manière que ce soit ou est incompatible avec l'une des dispositions des présentes, les dispositions affectées du présent Contrat seront réputées modifiées ou remplacées, selon le cas, par les dispositions applicables de cette loi, règle ou règlement, et toutes les autres dispositions du présent Contrat et les dispositions ainsi modifiées resteront à tous égards en vigueur.

7.3 Le Client reconnaît que toutes les transactions en vertu du présent Contrat sont soumises aux exigences réglementaires ci-dessus et le Client ne bénéficiera pas de droits légaux ou contractuels indépendants à l'égard de ces exigences.

### 8. MARGES ET EXIGENCES DE DÉPÔT DE GARANTIE

8.1 Le Client fournira et maintiendra une marge auprès d'AvaTrade, du montant et sous la forme qu'AvaTrade, à sa seule discrétion, peut exiger.

8.2 Ces exigences de marge requises peuvent être plus ou moins importantes et sont fonction des banques ou des courtiers avec lesquels les transactions sont exécutées.

8.3 AvaTrade peut modifier les exigences de marge à tout moment.

8.4 Le Client s'engage à effectuer le dépôt par virement immédiat ou par tout autre mode de paiement accepté par AvaTrade pour toute marge supplémentaire, dès qu'AvaTrade l'exigera. Il répondra

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

rapidement à tous les éventuels appels de marge, selon le mode de transmission décidé par AvaTrade, à sa seule discrétion.

8.5 AvaTrade est habilitée, à tout moment, à procéder à la liquidation du compte du Client. Le nonexercice des droits ci-après d'AvaTrade, ne saurait être considéré comme une renonciation de faire valoir ses droits par la suite.

8.6 AvaTrade se réserve le droit de limiter la quantité et/ou le nombre total de positions ouvertes que le Client peut acquérir ou maintenir auprès d'AvaTrade et d'augmenter les exigences de marge à l'avance, en prévision des résultats ou d'autres nouvelles ou d'événements, avec ou sans préavis, avant l'événement ou rétroactivement, ou à tout autre moment jugé opportun à sa seule discrétion.

8.7 Les ordres seront placés suffisamment à l'avance afin de les exécuter et de calculer les exigences de marge.

8.8 Les bénéfices découlant d'une transaction seront ajoutés au compte du Client au titre de marge supplémentaire, tant que la transaction est ouverte. À la clôture de la transaction, ils seront rajoutés au solde disponible pour un retrait.

8.9 Les pertes consécutives à une transaction seront déduites du compte du Client.

## 9. BONUS

9.1 AvaTrade pourra décider d'accorder un avantage au Client en déposant le montant des intérêts au jour le jour dans le compte de trading du Client, sous réserve de certaines modalités et conditions qui seront déterminées à la seule discrétion d'AvaTrade. Ces bonus ne pourront pas être retirés par le Client, à l'exception du cas où le Client se conforme aux exigences de négociation applicables affichées sur le site Web d'AvaTrade, qui pourront être modifiées à tout moment ou communiquées au Client.

9.2 Si AvaTrade soupçonne ou a des raisons de croire que le Client a tenté une activité frauduleuse afin de réclamer un bonus, ou toute autre promotion, AvaTrade réserve le droit de :

- (i) Annuler ou rejeter la promotion du bonus, et tout bonus de l'agent de trading associé, à sa seule discrétion
- (ii) Résilier l'accès du Client aux services fournis par AvaTrade et/ou de résilier le contrat entre AvaTrade et le Client pour la fourniture de services,
- (iii) Bloquer le(s) compte(s) du Client et transférer tout solde non utilisé au Client.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9.3 Si AvaTrade soupçonne ou a des raisons de croire que le Client a abusé les termes et conditions d'une offre de bonus par des positions de couverture, en interne (en utilisant d'autres comptes de trading détenues chez AvaTrade) ou non (à l'aide d'autres comptes de trading détenues auprès d'autres courtiers), AvaTrade se réserve le droit d'annuler les bonus, et les transactions ou les bénéfices associés au(x) compte(s) du Client.
- 9.4 Les promotions de bonus peuvent être limitées dans certaines juridictions.
- 9.5 AvaTrade se réserve le droit d'annuler ou de refuser des promotions de bonus à sa seule discrétion.

## 10. OPTIONS

- 10.1 Les options sont des contrats qui donnent le droit et non l'obligation à leur acheteur d'acheter (pour les options Call) ou de vendre (pour les options Put) un actif FX/CFD à un prix fixé à l'avance (le "Strike" ou "prix d'exercice") à une date fixée ("Expiration"), au vendeur de l'option. Ces options sont des options vanille de type Européen.
- 10.2 Le coût de la mise en place de l'achat ou de la vente de l'Option (le "Coût", ou la "Prime") sera immédiatement débité ou crédité du solde du compte. À l'expiration, les options dans la monnaie seront automatiquement clôturées à leur valeur intrinsèque, qui est, dans le cas des options Call, la différence, si elle est positive, entre le cours de l'actif FX/CFD et le prix d'exercice, et dans le cas d'options Put, la différence entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent. Pour les achats de Call et les ventes de Put, le prix de clôture sera le prix (bid) de l'instrument FX/CFD à l'expiration ; et pour les ventes de Call et achats de Put, le prix de clôture est le prix (ask) de l'actif FX/CFD, déterminé par Ava à sa seule discrétion d'Ava. Les options qui ne sont pas dans le monnaie expireront sans valeur.
- 10.3 Le Client admet, reconnaît et accepte qu'AvaTrade cote des spreads variables sur les options. Le Client est expressément informé du fait que les spreads des options variables sont affectés par les conditions de marché actuelles et que celles-ci sont hors du contrôle d'AvaTrade. AvaTrade ne garantit pas de cotations maximales ou minimales sur les spreads d'options. Il peut advenir que certaines cotations d'options ne soient pas disponibles pour certains FX/CFD sous-jacents.
- 10.4 Nous vous permettons d'effectuer diverses transactions, notamment en ce qui concerne les options, en fonction de divers indices que nous définirons de temps à autre (par exemple, les taux d'indices et actions et taux d'option), et de recevoir des informations financières et d'autres services, tel que nous le déterminerons à notre seule discrétion. Avant d'effectuer toute opération, nous vous conseillons de lire les explications que vous trouverez sur le site concernant chaque type de transaction. Les règles du trading seront exclusivement définies par AVA.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

10.5 Nous mettrons à votre disposition sur [www.avafx.com](http://www.avafx.com)/[www.avatrade.com](http://www.avatrade.com) le prix actuel applicable à une action ou un indice et nous vous offrirons la possibilité de soumettre une position de vente ou d'achat concernant cette action. Chaque position possède une date d'expiration. Nous prévoyons que les prix actuels seront raisonnablement liés aux prix réels de leurs actions disponibles sur le marché. Nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite, que les prix indiqués représentent les prix cotés en vigueur.

## 11. AVAPROTECT

11.1 AvaProtect est un outil de gestion des risques qui offre une protection contre les pertes sur une position spécifique pour une période de temps choisie en contrepartie d'une commission versée au moment de l'achat.

11.2 Les Clients peuvent se voir offrir AvaProtect au moment de l'ouverture des positions, et à d'autres moments.

11.3 AvaProtect n'est disponible que via AvaTradeGO.

11.4 Chaque contrat AvaProtect concerne une position spécifique (la "position couverte") et n'est pas transférable à d'autres positions.

11.5 Chaque contrat AvaProtect a une date et une heure d'expiration fixes ou un terme.

11.6 Les frais payés pour AvaProtect sont basés sur la volatilité prévue de la position concernée pendant la durée du contrat.

11.7 Les frais payés pour AvaProtect sont déduits du solde disponible du compte au moment de l'achat.

11.8 Les frais payés pour AvaProtect ne sont pas remboursables.

11.9 AvaProtect ne rembourse pas les frais d'intérêts, commissions ou autres frais encourus au jour le jour, le cas échéant.

11.10 Si un Client achète un contrat AvaProtect pour une position, alors :

11.10.1 Si le Client réalise des pertes sur une position couverte avant la date et l'heure d'expiration d'AvaProtect pour quelque raison que ce soit, y compris un stop-loss, AvaTrade créditera le montant de la perte sur le compte.

11.10.2 Si le Client subit des pertes non réalisées sur une position couverte à la date et à l'heure d'expiration d'AvaProtect, AvaTrade créditera le montant de cette perte non réalisée sur

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

le compte, sur la base du prix du marché en vigueur pour remplacer la position protégée, à sa seule discrétion. Aucune action n'est requise par le Client à l'expiration pour qu'AvaProtect crédite son compte, et la position reste ouverte.

11.11 Les contrats AvaProtect n'ont aucune valeur après la clôture de la position protégée ou après la date et l'heure d'expiration, selon l'événement survenant en premier.

11.12 Les contrats AvaProtect n'ont aucune incidence sur la marge requise et les comptes ne reflètent pas la valeur potentielle non réalisée des contrats AvaProtect.

11.13 Les Clients sont toujours tenus de maintenir une marge adéquate faute de quoi des positions peuvent être fermées.

## 12. ACTIFS DU CLIENT

12.1 Aucun intérêt n'est payable par AvaTrade sur les fonds du client déposés par le Client.

12.2 Tous les fonds, valeurs mobilières, devises et autres biens du Client qu'AvaTrade ou ses partenaires promotionnels peuvent à tout moment détenir pour le Client (que ce soit individuellement, conjointement avec d'autres, ou en tant que garant du compte d'une autre personne), ou qui peuvent à tout moment être en leur possession ou sous leur contrôle ou reporté sur ses livres pour tout motif, y compris la garde, seront détenus par AvaTrade à titre de garantie et sous réserve d'un privilège général et droit de compensation des dettes entre le Client et AvaTrade, dans le cas éventuel où AvaTrade aurait accordé des avances relatives à ces titres, matières premières, devises ou autres biens et ce, quel que soit le nombre de comptes ouverts par le Client auprès d'AvaTrade.

12.3 AvaTrade peut, à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis au Client, compensera et/ou transférera tout ou partie des fonds ou autres biens du Client vers l'un de ses autres comptes.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 12.4 Le Client accorde également à AvaTrade le droit de nantir, gager, hypothéquer, investir ou prêter, soit séparément, soit avec les actifs d'autres Clients, pour lui-même en tant que courtier ou à d'autres, des titres ou autres actifs des Clients détenus par AvaTrade, à titre de marge ou de garantie.
- 12.5 AvaTrade ne sera à aucun moment tenu de livrer au Client un bien identique livré ou acheté par AvaTrade pour tout compte du Client.
- 12.6 Cette autorisation s'applique à tous les comptes gérés par AvaTrade pour le Client et restera en vigueur jusqu'à ce que tous les comptes soient entièrement payés par le Client ou en cas d'envoi d'un avis de révocation émanant du bureau d'AvaTrade.
- 12.7 Tout manquement d'AvaTrade à faire valoir ses droits en vertu des présentes ne sera pas considéré comme une renonciation future à ces droits par AvaTrade.
- 12.8 AvaTrade est irrévocablement nommé mandataire du Client et est autorisée, sans préavis au Client, à signer et remettre tout document, donner tout avis et prendre toute mesure au nom du Client, y compris l'exécution, la livraison et le dépôt des états de financement, qu'AvaTrade juge nécessaire ou souhaitable pour prouver ou protéger les intérêts d'AvaTrade en ce qui concerne toute garantie.
- 12.9 Dans le cas où la garantie jugée acceptable par AvaTrade devenait insuffisante afin de répondre à l'endettement du Client ou à d'autres obligations envers Ava et notamment l'obligation de fournir la marge ci-dessous, le Client s'acquittera immédiatement et à première demande, de la totalité du montant de ce déficit.
- 12.10 Défaillance de l'établissement de crédit et surveillance :
- 12.10.1 AvaTrade n'assumera aucune responsabilité en cas de défaillance de l'un de nos établissements de crédit désignés et ne sera pas soumise à de quelconques obligations liées à des pertes de clients consécutives à cette défaillance.
- 12.10.2 Cependant, nous effectuons une évaluation appropriée en continu du risque de nos établissements de crédit désignés, afin de nous assurer de la sûreté de nos établissements de crédit désignés.
- 12.10.3 Nous fournirons sur simple demande les détails de nos établissements de crédit désignés à nos clients de détail, y compris les noms de ces établissements ainsi que les détails du compte Client.
- 12.10.4 Dans le cas où un Client ne souhaite pas qu'AvaTrade dépose des fonds auprès d'un établissement de crédit particulier, nous retournerons ces fonds au Client au plus tôt.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

12.11 Conformément à l'article 11.4, les Clients qui tradent sur la plateforme AVA Direct acceptent que la totalité de leur capital soit la propriété d'AvaTrade dans le but d'obtenir ou de couvrir une marge requise et de ce fait la marge requise ne sera plus considérée comme appartenant au Client. AvaTrade déposera la marge requise en garantie auprès de son/ses fournisseur(s) de liquidité. Ces fonds ne seront pas enregistrés au nom du Client. Les fonds déposés par le Client au-delà de la marge requise seront considérées comme appartenant à ce dernier en conformité avec nos conditions.

### 13. CONFLITS D'INTÉRÊTS

13.1 AvaTrade s'engage à maintenir et à mettre en œuvre des contrôles organisationnels et administratifs efficaces et à prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin d'identifier, gérer, communiquer et consigner les conflits d'intérêts. Afin d'atteindre cet objectif, AvaTrade a établi et mis en œuvre une Politique sur les conflits d'intérêts.

13.2 Dans le cas où les dispositions prises par AvaTrade afin de gérer les conflits d'intérêts ne suffiraient pas à prévenir un risque de préjudice, avec une certitude raisonnable, AvaTrade indiquera clairement au Client la nature générale et les origines des conflits d'intérêts avant d'agir pour le compte du Client.

### 14. RÉCLAMATIONS

14.1 Si vous avez des questions, des préoccupations, des problèmes et/ou des motifs d'insatisfaction eu égard à un aspect quelconque de notre service, vous devez d'abord contacter notre équipe du service clientèle, car la grande majorité des problèmes peuvent être traités à ce niveau, via : <http://www.avatrade.com/about-avatrade/contact-us>.

14.2 Si notre équipe du service client n'est pas en mesure de résoudre le problème ou si vous estimez que notre service n'a pas répondu à vos attentes et que vous souhaitez déposer une réclamation formelle, vous devez remplir un formulaire de réclamation, qui est accessible dans la section "Documents juridiques" de notre site Web. Le formulaire de réclamation dûment rempli, accompagné des justificatifs adéquats (le cas échéant), doit être soumis à l'adresse suivante : [complaints@avatrade.com](mailto:complaints@avatrade.com) pour être enregistré en tant que réclamation officielle.

14.3 Nous vous tiendrons régulièrement informés par écrit de l'évolution de l'enquête sur la réclamation, à des intervalles d'au plus 20 jours ouvrables.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 14.4 Nous tenterons d'enquêter et de résoudre la réclamation dans les 40 jours ouvrables suivant sa réception.
- 14.5 Si les 40 jours ouvrables se sont écoulés et que la réclamation n'est pas résolue, nous vous informerons du délai prévu dans lequel nous espérons régler la réclamation.
- 14.6 Une fois qu'une enquête relative à une réclamation est terminée, une réponse finale sera envoyée au Client avec le résultat de l'enquête ainsi que toutes les explications requises et toutes les mesures correctives que la Société a l'intention de prendre.
- 14.7 Une réclamation sera considérée comme résolue ou réglée lorsque la Société aura envoyé par écrit une réponse finale au Client.
- 14.8 Si vous estimez que votre réclamation n'a pas été résolue de façon satisfaisante, nous vous recommandons de demander des conseils juridiques.

## 15. LIQUIDATION DES COMPTES ET RÈGLEMENT DES SOLDES DÉFICITAIRES

- 15.1 En cas de : (a) Décès ou déclaration d'incapacité juridique du Client ; (b) Dépôt d'une requête de mise en faillite, ou d'une requête pour la nomination d'un séquestre, ou l'institution d'une procédure d'insolvabilité ou similaire par ou contre le Client ; (c) Saisie sur l'un des comptes de clients ouverts auprès d'AvaTrade, (d) Marge insuffisante, ou la décision d'AvaTrade concernant l'insuffisance de garantie déposée pour protéger un ou plusieurs des comptes du Client, indépendamment des cours du marché, afin de garantir le compte ; (e) L'incapacité du Client à nous fournir toutes les informations requises en vertu du présent Contrat ou de toute loi applicable, ou (f) Tout abus de pratiques commerciales, de manipulations et/ou de fraude par le Client ou toute autre personne autorisée à utiliser le compte, ou (g) Toute autre circonstance ou des développements que nous jugerons appropriées pour sa protection selon la seule décision d'AvaTrade, celle-ci sera en droit de réaliser tout ou partie des actions suivantes :
- (i) Satisfaire à toute obligation que le Client peut avoir soit directement, soit à titre de garantie ou de cautionnement sur l'un des fonds du Client ou des biens sous la garde ou le contrôle d'AvaTrade ;
  - (ii) Vendre ou acheter tout ou partie des contrats de change, titres détenus ou effectués pour le Client ; et
  - (iii) Annuler tout ou partie des commandes en cours ou des contrats, ou autres engagements pris au nom du Client.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 15.2 Chacune des actions ci-dessus peut être prise sans demande de marge ou de marge supplémentaire, sans préavis de vente ou d'achat ou toute autre notification au Client, représentants personnels du Client, héritiers, exécuteurs, administrateurs, fiduciaires, légataires ou ayants droit et indépendamment du fait que le droit de propriété soit détenu individuellement par le Client ou conjointement avec d'autres.
- 15.3 Toute demande ou notification de vente ou d'achat préalables ne seront pas considérés au titre d'une renonciation aux droits d'AvaTrade d'acheter ou de vendre à tout moment futur sans une demande ou une notification préalables.
- 15.4 En cas de liquidation des positions longues ou courtes du Client, AvaTrade peut, à sa seule discrétion, compenser dans le même règlement ou initier de nouvelles positions longues ou courtes, afin d'établir une couverture laquelle, selon le seul jugement d'AvaTrade, sera judicieuse afin de protéger ou réduire les positions existantes dans le compte du Client.
- 15.5 Toutes les ventes ou achats de contrats pourront être effectués selon le jugement de AvaTrade et sa seule considération avec tout système interbancaire ou sur un autre marché de change sur lequel des telles transactions sont généralement traitées ou aux enchères publiques ou de gré à gré. AvaTrade sera en droit d'acquérir la totalité ou une partie de ceux-ci exemptés de tout droit de rachat.
- 15.6 Afin d'assurer la protection du Client, si la valeur nette ou valeur de liquidation du compte du Client devient inférieur à la marge exigée minimale, toutes les transactions du Client seront automatiquement clôturées, que ce soit une perte ou un profit.
- 15.6.1 Pour les plateformes AvaTrader et MetaTrader, l'exigence de marge minimale est de 10 % de la Marge requise.
- 15.6.2 Pour la plateforme AvaOptions, l'exigence de marge minimale est de 50 % de la Marge requise.
- 15.7 Si le montant existant dans le compte de trading du Client est inférieur à zéro, le Client avisera AvaTrade dans les plus brefs délais et AvaTrade annulera le compte.
- 15.8 Ni AvaTrade, ni aucune de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne sauraient être responsables de toute perte ou dommage causés en raison de la fermeture des positions conformément au présent paragraphe.
- 15.9 Le Client sera responsable à tout moment de pouvoir solder son déficit à première demande d'AvaTrade. Dans tous les cas, le Client sera responsable de tout déficit restant sur son (ses) compte(s) en cas de liquidation totale ou partielle par AvaTrade ou par le Client.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 15.10 Dans le cas où les recettes réalisées en vertu de la présente autorisation ne sont pas suffisantes à la liquidation de toutes les dettes du Client envers AvaTrade, le Client s'acquittera immédiatement, à première demande, du découvert et des dettes impayées, ainsi que d'intérêts égaux à trois pourcents (3 %) de points au-dessus du taux du moment en vigueur auprès de la banque principale d'AvaTrade ou du taux d'intérêt maximum autorisé par la loi, selon le moins élevé des deux, ainsi que tous les frais de recouvrement, y compris les honoraires d'avocat, les frais de témoins, les frais de déplacement et autres.
- 15.11 Le Client accepte de s'acquitter d'éventuels frais supplémentaires qu'AvaTrade peut être amenée à engager, autres que pour le recouvrement des dettes concernant le(s) compte (s) du Client.

### 16. FRAIS/COÛTS

- 16.1 Les frais découlant des prestations de service d'Ava sont détaillés à la page des [Conditions et frais de trading et frais](#).
- 16.2 Le Client est conscient qu'une partie des revenus d'AvaTrade dérive du spread de chaque transaction. Le spread est la différence entre les cours acheteur et le cours vendeur lors de la cotation des prix sur une transaction. Les spreads standards pour tout instrument sont disponibles dans les conditions de trading - <http://www.avatrade.com/trading-info/trading-conditions>.
- 16.3 AvaTrade peut augmenter ou diminuer les spreads sur tout ou partie des instruments, à sa seule discrétion, à tout moment sans notification en raison de divers facteurs atténuants – sentiment du marché, horaires ou annonces des nouvelles, volumes de négociation, volatilité du marché et/ou facteurs internes ou externes supplémentaires. Cette restriction peut être au niveau individuel ou pour tous les clients simultanément.
- 16.4 Les spreads peuvent être augmentés lorsqu'un tiers, entre autres, un partenaire promotionnel, un agent d'introduction, un partenaire promotionnel, parraine un Client sur AvaTrade. Ce spread supplémentaire pourra être transféré au tiers qui a parrainé le Client à titre de rémunération.
- 16.5 Lorsqu'un Client demande une structure de frais spécifique, une commission peut être versée par le Client pour ouvrir et fermer les positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting. Cette commission à payer sera débitée du compte du Client lors de l'ouverture ou la fermeture par AvaTrade des positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting pertinentes.
- 16.6 Lorsque de l'augmentation ou de l'apparition de nouveaux frais, les modifications seront affichées sur notre site 7 jours au moins avant leur entrée en vigueur.
- 16.7 Nous pouvons également facturer les frais accessoires bancaires afférant tels que les frais de virements pour les dépôts/retraits et les frais de rejet de chèque.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

16.8 Dans certains cas, des frais supplémentaires pourront inclure des éléments tels que les frais de relevés de compte, les frais d'annulation d'un ordre, les frais de transfert de compte, les ordres communiqués par téléphone ou frais imposés par un organisme interbancaire, tel que banque, contrat, marché ou autres organismes de réglementation ou d'auto-réglementation consécutifs à la prestation de services d'AvaTrade en vertu des présentes.

16.9 Le Client peut encourir des frais supplémentaires pour l'achat de services optionnels de valeur ajoutée que nous offrons.

### 16.10 ROULEMENTS, INTÉRÊTS AU JOUR LE JOUR :

16.10.1 Des frais de financement quotidiens peuvent s'appliquer à chaque position de Forex, CFD, Options et Spread Betting ouverte, à la clôture de la journée de négociation d'AvaTrade concernant le Forex, les CFD, les Options et le Spread Betting.

16.10.2 Si ces frais de financement sont applicables, ils seront soit réclamés au Client par règlement direct à AvaTrade, ou réglés par AvaTrade au Client, en fonction du type de position de Forex, CFD, Options et Spread Betting et de la nature de la position du Client.

16.10.3 La méthode de calcul des frais de financement varie selon le type de position de Forex, CFD, Options et Spread Betting à laquelle elle s'applique. En outre, le montant des frais de financement varie car il est fonction des taux d'intérêt actuels (tel que le LIBOR).

16.10.4 Les frais de financement seront crédités ou débités (le cas échéant) du compte du Client à la date du jour ouvré suivant la date de la transaction.

16.10.5 AvaTrade se réserve le droit de modifier le mode de calcul des frais de financement, les taux de financement et/ou les types de position de Forex, CFD, Options et Spread Betting auxquels les frais de financement s'appliquent.

16.10.6 Pour certains types de positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting, une commission sera réclamée au Client pour l'ouverture et la fermeture des positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting. Cette commission à payer sera débitée du compte du Client lors de l'ouverture ou la fermeture par AvaTrade des positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting pertinentes.

16.10.7 Les transactions CFD et Spread Betting sont liées au prix du marché d'un certain actif de base, y compris le prix de marché des contrats à terme. Quelques jours avant la date d'expiration de l'actif de base auquel le CFD et Spread Betting est lié, l'actif de base sera remplacé par un autre actif et la cotation du CFD et Spread Betting sera modifiée en conséquence.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 16.10.8 Les CFD et Spread Betting n'ont pas de date d'expiration.
- 16.10.9 Les transactions CFD et Spread Betting sont continues et les actifs de base à laquelle ils sont liés varient de temps en temps.
- 16.10.10 AvaTrade se réserve le droit de déterminer l'actif de base auquel un CFD et Spread Betting est lié, la date de remplacement de l'actif de base, et les conditions de son remplacement.
- 16.10.11 Après le remplacement de l'actif de base, la cotation du CFD et Spread Betting sera modifiée et le compte du Client sera crédité ou débité, le cas échéant, conformément à la différence de cotations créée en raison du remplacement de l'actif de base.
- 16.10.12 La différence de cotations entre les actifs de base est fonction de la différence de taux entre la vente et l'achat de ces actifs sur le marché, ainsi la réévaluation des transactions de vente et d'achat seront effectuées dans des valeurs différentes.
- 16.10.13 Les Clients devront engager des frais par rapport au Coût de spread à la clôture de l'ancien contrat et l'ouverture du nouveau contrat et des frais de financement au jour le jour standard.
- 16.10.14 Dans la plupart des cas, les débits seront plus élevés que les crédits.
- 16.10.15 Toute position ouverte tenue par le Client à la fin de la journée de négociation, telle que déterminée par AvaTrade ou le week-end, sera automatiquement reportée sur le prochain jour ouvrable afin d'éviter une fermeture automatique et le règlement physique de la transaction.
- 16.10.16 Le Client reconnaît que lors du roulement de ces opérations au jour ouvrable suivant, des intérêts de roulement pourront être ajoutés ou soustraits du compte du Client, en fonction de l'opération.
- 16.10.17 Le montant des intérêts au jour le jour sera déterminé par AvaTrade de temps à autre, à sa seule discrétion.
- 16.10.18 Le Client autorise AvaTrade à ajouter ou à soustraire les intérêts au jour le jour du compte du Client pour toute transaction ouverte qui aurait été réalisée avec des intérêts au jour le jour, en conformité avec le taux applicable chaque jour, au moment du débit précisé sur la plateforme de trading pour chaque instrument, le cas échéant.
- 16.10.19 Pour de plus amples renseignements concernant les frais applicables, veuillez vous référer aux [Conditions et frais de trading](#).

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 17. COMMUNIQUÉS, RELEVÉS ET CONFIRMATIONS

- 17.1 Les rapports, avis, confirmations de transactions, ainsi que les autres communiqués seront mis en ligne et pourront être envoyés à l'adresse que le Client enverra à AvaTrade de temps à autre, par courrier écrit ou électronique.
- 17.2 Le Client s'engage à aviser AvaTrade de tout changement de son adresse e-mail.
- 17.3 Les notifications seront considérées avoir été reçues dès leur mise à la disposition des clients par AvaTrade, indépendamment du fait que le Client les aura consulté ou non.
- 17.4 Le Client sera en mesure de générer des relevés de compte quotidiens, mensuels et annuels détaillant les transactions, les profits et les pertes, les positions ouvertes, les soldes de marge, les crédits et les débits du compte.
- 17.5 Le Client comprend qu'il doit examiner attentivement les rapports concernant les transactions du Client publiées en ligne par AvaTrade.
- 17.6 Les rapports de confirmation des ordres ainsi que les relevés de comptes du Client mis en ligne par AvaTrade sont considérés être exacts et de force probante. Ils engageront le Client en l'absence de contestation dans les deux jours ouvrables suivant la mise en ligne.
- 17.7 Toute opposition sera initialement adressée par e-mail ou par téléphone, puis confirmée par écrit.
- 17.8 Dans le cas où le Client découvre une erreur concernant tout rapport ou déclaration, tels que des montants crédités par erreur au Client, il informera immédiatement AvaTrade et sera tenu responsable de rembourser cette somme à AvaTrade. Dans le cas où AvaTrade découvre le fait, elle sera expressément autorisée à rectifier cette erreur en corrigeant ledit rapport ou déclaration et, le cas échéant, le traiter en tant que solde déficitaire.
- 17.9 En fournissant ses données d'enregistrement à AvaTrade, le Client déclare qu'il accepte qu'AvaTrade, ses filiales, partenaires promotionnels et agents envoient au Client, au moyen du téléphone, fax, SMS ou e-mail, des notifications à caractère commercial relatives à l'utilisation par le Client de la plateforme de trading, y compris des informations et des offres d'AvaTrade ou de tiers, dont AvaTrade estime que le Client pourra trouver utiles ou intéressants, tels que des bulletins, des documents promotionnels ou commerciaux.
- 17.10 Le Client reconnaît qu'AvaTrade n'est pas tenue d'obtenir séparément le consentement préalable du Client (écrit ou oral) avant de lui distribuer ces communications, sous réserve qu'AvaTrade cesse leur distribution en cas de notification écrite du Client de sa volonté de ne plus recevoir de telles communiqués commerciaux,

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 17.11 lesquels peuvent être générés par le Client à tout moment sur la plateforme de trading en ligne. La date d'exécution de l'ordre ainsi que le solde du compte seront enregistrés sur les relevés. Nos dossiers internes indiqueront la date de passation de l'ordre par le Client.
- 17.12 AvaTrade transmettra également au Client un relevé annuel regroupant le détail des fonds détenus par la société à la fin de chaque période couverte par le relevé. Les relevés détailleront également tous les frais prélevés au cours de la période couverte par la déclaration, le cas échéant.
- 17.13 Les clients auront un accès en temps réel sur leur compte indiquant les transactions, les dates d'exécution des ordres ainsi que le solde restant sur leur compte.

### 18. EXCLUSION DE GARANTIE/LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 18.1 AvaTrade et/ou ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne seront pas responsables de toute perte ou dommage causé, directement ou indirectement, par des événements, actions ou omissions indépendants de la volonté d'AvaTrade, y compris, sans limitation, les pertes ou dommages résultant, directement ou indirectement, de tout retard ou inexactitude dans la transmission des ordres et/ou de l'information en raison de pannes ou défaillances de transmission ou de communication, ou d'une panne d'alimentation électrique.
- 18.2 Ni AvaTrade, ni aucune de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne saurait garantir que la plateforme de trading ou les services fournis (y compris les licences de Tiers) seront disponibles sans interruption ou seront exempts d'erreurs. Les plateformes de trading et les services (y compris les licences de Tiers) afférant sont fournis "tels quels", sans aucune déclaration ou garantie quelle qu'elle soit, sauf disposition contraire dans les présentes.
- 18.3 En aucun cas, AvaTrade ou l'une de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne sauraient être tenus pour responsables de dommages directs, indirects, dissuasifs, accessoires ou spéciaux résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la plateforme de trading d'AvaTrade ou des services, y compris mais non limité à la perte de profits, perte d'exploitation, perte de données ou l'utilisation de données, tout accès non autorisé, l'altération, le vol ou la destruction des ordinateurs, des systèmes informatiques, des fichiers de données, des programmes ou des informations du Client, ou des coûts de fournitures de biens ou de services de substitution.
- 18.4 Le Client admet que cet article représente une répartition raisonnable des risques, que cet article est un élément essentiel du présent Contrat et qu'en son absence, les conditions économiques du présent Contrat devraient être sensiblement différentes.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 18.5 Cette limitation s'applique, que la prétendue responsabilité soit fondée sur un contrat, une négligence, une responsabilité stricte ou toute autre base, même si AvaTrade ou l'une de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ont été avisés de la possibilité de tels dommages.
- 18.6 Ni AvaTrade ni aucune de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents n'aura de responsabilité ou de devoir d'indemnisation par suite de données inutilisables, de transactions ou de données clients perdues ou altérées, par tous moyens, sous toute forme.
- 18.7 Cette limitation de responsabilité élimine en outre toute obligation ou responsabilité de la part de AvaTrade ou de l'une de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents liés à des données inutilisables, perdues ou de transactions ou données de clients altérées, résultant en partie ou en totalité de logiciels tiers ou marchandises de réseaux ou de services ou de problèmes liés à Internet ou d'actions ou d'événements indépendants de la volonté d'AvaTrade.
- 18.8 AvaTrade et ses filiales, partenaires promotionnels et agents seront dégagés de toute responsabilité résultant ou liée à toute violation ou perturbation de la sécurité sur internet, des distorsions ou des retards de connexions de clients à internet, pour tout motif.
- 18.9 Attendu que la négociation de gré à gré (OTC) n'est pas un marché indiciel coté, les prix des cours négociés par AvaTrade ainsi que les offres de cotations ne seront pas toujours comparables aux prix à laquelle d'autres teneurs de marché de gré à gré traitent ou font des cotations.
- 18.10 Toute erreur dans une cotation ou l'exécution d'un ordre, pourra inclure, mais ne sera pas limitée à une faute de frappe d'une cotation, une cotation non représentative de la juste valeur du marché, une cotation erronée d'un courtier ou due à une défaillance de lignes ou des systèmes ou des données externes inexacts fournis par des fournisseurs tiers du matériel, logiciel ou communication et AvaTrade ne sera pas responsable des erreurs en résultant sur les soldes des comptes. Sans déroger à ce qui précède, dans l'éventualité où les positions doivent être fermées ou ouvertes en fonction de la cotation, la salle des marchés d'AvaTrade tentera de déceler ces événements et d'agir rapidement afin de rétablir la situation. Le Client reconnaît que le processus de réinitialisation peut prendre du temps, au cours duquel le Client peut ne pas être en mesure d'utiliser son compte de trading et les ordres en cours pourront ne pas être exécutés.
- 18.11 Dans le cas où AvaTrade détecte une cotation erronée ou périmée, elle pourra proposer au Client une cotation alternative ou poursuivre la transaction, le tout selon l'entière appréciation d'AvaTrade.
- 18.12 Le Client reconnaît en outre qu'Ava, ses filiales, partenaires promotionnels et agents ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou dommages causés en raison ou en rapport avec ce processus de réinitialisation.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 18.13 Licences de Tiers :

18.13.1 Si un logiciel d'une tierce partie est inclus ou intégré dans le site Web d'AvaTrade ou sur la plateforme de trading en ligne, alors le logiciel en question devra être fourni en respectant les termes du contrat Client s'appliquant sur la plateforme de trading en ligne.

18.13.2 Le Client devra respecter les termes de toutes les licences de tiers que nous pouvons vous offrir.

18.13.3 Nous ne fournissons pas de garantie, d'indemnisation ou de support concernant ces licences de Tiers, et déclinons toute responsabilité en ce sens.

18.13.4 Les licences de Tiers sont des licences provenant de tierces parties ayant la responsabilité de logiciels de tiers intégrés ou utilisés par la plateforme de trading.

## 19. FLUCTUATION DES RISQUES LIÉS AU POSITIONS DE FOREX, CFD, OPTIONS ET SPREAD BETTING

19.1 Dans le cas où le Client donne ordre à AvaTrade de conclure une transaction de Forex, CFD, Options et Spread Betting :

- (i) Le profit ou la perte découlant d'une variation des positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting sera entièrement à la charge et aux risques du Client ;
- (ii) Tous les dépôts initiaux et ultérieurs pour les besoins de couverture, seront effectués en dollars américains, euros, livres sterling ou le yen japonais ou en euros selon la seule appréciation d'AvaTrade ; et
- (iii) AvaTrade est autorisée à convertir des fonds du compte du Client pour alimenter la marge à partir de cette monnaie étrangère à un taux de change déterminé par AvaTrade, à sa seule discrétion, sur la base des taux de change en vigueur sur le marché.

## 20. INDEMNISATION

20.1 Le Client s'engage à indemniser et AvaTrade, ses filiales, partenaires promotionnels, agents, employés, successeurs et ayants droit ( indemnitaires d'Ava) de toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat, engagés par l'une des personnes lésées chez Ava, résultant d'un manquement du Client à assumer pleinement et régulièrement ses obligations aux présentes ou dépendant d'une quelconque licence de Tiers ou si l'une des recommandations et garanties de clients s'avéraient non véridiques et inexactes.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

20.2 Le Client accepte également de payer rapidement aux indemnitaires d'Ava, tous les dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat, engagés dans l'application de toutes les dispositions du présent Contrat et d'autres accords entre AvaTrade et le Client.

20.3 En sus des limitations de responsabilité spécifiés ailleurs dans la présente convention, les bénéficiaires d'indemnités d'Ava ne seront pas tenus responsables et seront exonérés de toutes les réclamations et les pertes subies et notamment si la réclamation ou la perte ont été causées ou découlent comme suit :

- (i) Les actions ou omissions de la part du Client ;
- (ii) Tout acte ou omission commis par une personne ayant obtenu l'accès au compte du Client, qu'il soit autorisé par le Client ou non ;
- (iii) Tout dysfonctionnement du système, défaillance de l'équipement (équipement du Client ou d'AvaTrade), interruption ou indisponibilité du système ;
- (iv) Les retards, pannes ou erreurs dans la mise en œuvre d'une instruction ;
- (v) Les instructions inexactes ou incomplètes reçues par AvaTrade de la part du Client ; ou
- (vi) Toute dépendance ou utilisation par le Client ou tout autre tiers ayant accès au compte du Client, aux données financières et de marché, cotations, actualités, opinions d'analystes, rapports de recherche, graphiques ou toute autre donnée ou information disponible via la plateforme de trading ou toute licence de Tiers, que ce soit pour effectuer une transaction sur la plateforme de trading ou à toute autre fin.

20.4 AvaTrade sera en droit de compenser ses créances par le débit du compte du Client en vertu de cet article.

## 21. ABUS DE MARCHÉ ET MANIPULATIONS

### 21.1 INTERDICTION D'ARBITRAGE ET DE MANIPULATION

21.1.1 AvaTrade n'autorise pas la pratique de l'arbitrage lors du trading et interdit strictement toute forme de manipulation de ses prix, de son exécution et de sa plateforme ou de transactions basées sur des erreurs, omissions ou cotations erronées sur la plateforme AvaTrade.

21.1.2 La latence des prix, les retards de connectivité et les erreurs de flux de prix créent parfois une situation où les prix affichés ne reflètent pas exactement les taux du marché. La

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

notion d'arbitrage et de "scalping", ou profiter des délais d'Internet, ne peut exister sur un marché de gré à gré où le client achète ou vend directement auprès du teneur de marché.

21.1.3 Toutes les transactions qui reposent sur des erreurs de latence des prix ou des flux de prix peuvent faire l'objet d'une intervention qui inclut le droit d'annuler toutes les transactions qu'AvaTrade a déterminées comme étant le résultat de l'une de ces pratiques, la révocation des bénéfices, l'élargissement des spreads, le blocage des transactions et toutes autres corrections ou ajustements nécessaires sur le compte sans préavis.

21.1.4 Si AvaTrade soupçonne ou a des raisons de croire que le Client a violé les termes et conditions par des positions de couverture en interne (à l'aide d'autres comptes de négociation tenues avec AvaTrade) ou en externe (en utilisant d'autres comptes de trading détenus avec d'autres courtiers), AvaTrade se réserve le droit d'annuler toute transaction ou bénéfices associés au(x) compte(s) du Client.

### 21.2 ABUS DU MARCHÉ

21.2.1 AvaTrade peut couvrir notre responsabilité envers vous en ouvrant des positions analogues auprès d'autres institutions ou sur le marché concerné. Le résultat de cette opération est que lorsque vous tradez avec nous, vos transactions peuvent, grâce à notre couverture, exercer une influence de distorsion sur le marché cible de cet indice, en plus de l'impact que cela peut avoir sur nos propres prix. Cela crée une possibilité d'abus de marché.

21.2.2 Le Client déclare et garantit, et convient que chacune de ces déclarations et garanties est réputée répétée chaque fois que le Client ouvre ou ferme une position :

(a) Le Client n'effectuera pas et n'a pas effectué auprès de nous une transaction relative à un indice particulier ou à tout autre prix de CFD si cela avait eu pour conséquence que le Client, ou d'autres personnes avec lesquelles le Client agit de concert, soit exposé au prix de l'instrument financier en question et pouvait créer une situation d'abus de marché.

Cette exposition peut être égale ou supérieure au montant d'un intérêt déclarable dans l'instrument financier concerné. À cette fin, le niveau d'un droit pouvant être déclaré sera le niveau qui prévaut au moment important, fixé par la loi ou par la ou les bourses ou autres bourses où l'instrument financier en question est coté ; et

(b) Le Client ne passera pas et n'a pas passé de transaction avec nous en rapport avec :

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

(i) Un placement, une émission, une distribution ou tout autre événement analogue ;

(ii) Une offre, une reprise, une fusion ou tout autre événement analogue ; ou

(iii) Toute autre activité de style finance d'entreprise, dans laquelle le Client est impliqué ou autrement intéressé ; et

(c) Le Client ne placera ni ne clôturera de position et le Client ne passera pas d'ordre qui contreviendrait à une législation primaire ou secondaire ou à une autre loi contre les opérations d'initiés ou les manipulations de marché. Le Client accepte qu'AvaTrade puisse agir en se fondant sur le fait que lorsque le Client ouvre ou ferme une position ou émet un ordre sur un titre le Client peut être considéré comme négociant en titres au sens des lois ou règlements applicables.

21.2.3 Dans le cas où (a) le Client effectue ou ferme une transaction ou passe un ordre en violation des déclarations et garanties données, ou si AvaTrade a des motifs raisonnables

de soupçonner que le Client aurait pu le faire, AvaTrade peut, à notre entière discrétion et sans être tenue d'informer le Client de notre raison pour ce faire, annuler toute transaction ou tout autre transaction que vous avez pu ouvrir au moment en question et également à notre absolue discrétion, toute transaction ou profit associé au(x) compte(s) du Client.

21.2.4 Le Client reconnaît que les échanges sont des accords spéculatifs et le Client accepte que le Client ne conclura aucune transaction avec nous dans le cadre d'une activité de style finance d'entreprise.

21.2.5 Le Client reconnaît qu'il serait inapproprié pour le Client de négocier sur le marché si le seul but d'une telle transaction était d'avoir un impact sur nos prix acheteur ou vendeur, et le Client accepte de ne pas se livrer à de telles transactions.

## 22. EXÉCUTION DES ORDRES, STOPS ET LIMITES

22.1 AvaTrade déploiera des efforts commercialement raisonnables afin d'exécuter tous les ordres qu'elle pourra, à sa seule discrétion, décider d'accepter conformément aux instructions orales ou écrites ou informatisées du Client.

22.2 AvaTrade se réserve le droit de refuser tout ordre.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

22.3 AvaTrade peut, à sa seule discrétion, autoriser le Client à spécifier un cours de clôture d'une transaction sur la plateforme de trading grâce à un ordre "Fermer à perte" et "Fermer avec profit" sous réserve des dispositions du présent contrat et toutes autres modalités et conditions décidées par AvaTrade, de temps à autre.

22.3.1 "Fermer à perte" signifie une offre de conclure une transaction à un prix déterminé à l'avance par le Client, soit, dans le cas d'une transaction qui est ouverte, en offrant d'acheter un nombre spécifique d'un certain instrument inférieur au prix de l'opération d'ouverture, et dans le cas d'une transaction qui est ouverte, en offrant de vendre un nombre spécifique d'un certain instrument supérieur au prix de l'opération d'ouverture.

22.3.2 "Fermer avec profit" signifie une offre de conclure une transaction à un prix déterminé à l'avance par le Client, soit, dans le cas d'une transaction qui est ouverte, en offrant d'acheter un nombre spécifique d'un certain instrument supérieur au prix de l'opération d'ouverture et dans le cas d'une transaction qui est ouverte, en offrant de vendre un nombre spécifique d'un certain instrument inférieur au prix de l'opération d'ouverture.

22.4 Conformément à l'offre du Client et l'acceptation de cet ordre par AvaTrade, le Client autorise AvaTrade à conclure la transaction à la clôture au prix de perte ou au prix de profit, le cas échéant, et comme convenu dans l'ordre, sans autre instruction ou notification de la part du Client.

22.5 AvaTrade peut, selon sa seule estimation, fermer la transaction lorsque le prix coté par AvaTrade sur la plateforme de trading est égal au prix accepté par AvaTrade pour cet ordre.

22.6 Le Client reconnaît et accepte qu'AvaTrade ne sera pas tenue de fermer une transaction qui n'est pas conforme aux autres limitations convenues à l'égard de cette transaction.

22.7 Le Client reconnaît et accepte qu'en raison de la volatilité du marché et de facteurs indépendants du contrôle d'AvaTrade, AvaTrade ne pourra pas garantir l'exécution d'un "Fermer à perte" au niveau spécifié dans l'ordre du Client. Dans un tel cas, AvaTrade conclura la transaction au meilleur prix suivant.

22.8 Dans le cas où avant l'acceptation d'AvaTrade de réaliser l'ordre limite du Client afin d'ouvrir ou de fermer une transaction, la cotation d'AvaTrade se déplace à l'avantage du Client (par exemple, si le prix baisse lors de l'achat ou monte pendant la vente), le Client accepte qu'AvaTrade exécute l'opération de fermeture au prix indiqué par le Client et non aux meilleures conditions. Le Client accepte qu'AvaTrade retienne ce déplacement de prix pour son propre bénéfice.

22.9 Le Client est conscient qu'une partie des revenus d'AvaTrade dérive du spread de chaque transaction. Le spread est la différence entre les cours acheteur et le cours vendeur lors de la cotation des prix sur une transaction. Par conséquent, dans le cas où le prix de marché équitable

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

réduit le spread d'AvaTrade dans une transaction spécifique, AvaTrade peut, selon sa seule estimation, décider de ne pas exécuter cette transaction. Dans ce cas, AvaTrade pourra soumettre au Client une cotation modifiée. AvaTrade peut compléter une transaction à sa seule discrétion dans le cas où le prix de marché équitable n'affecte pas son spread et/ou l'augmente.

### 23. RECONNAISSANCE DU RISQUE

23.1 Le Client reconnaît que tout investissement dans des opérations avec ou sans effet de levier est de nature spéculative, comporte un degré de risque élevé, et ne convient qu'aux personnes qui peuvent assumer le risque de perte de l'intégralité de leur dépôt de marge.

23.2 Le Client reconnaît qu'en raison de la faible marge normalement requise dans les transactions de gré à gré (OTC), les variations de prix de gré à gré peuvent entraîner des pertes importantes.

23.3 Le Client garantit qu'il est disposé et capable, financièrement ou autrement, d'assumer le risque de négociation OTC, et en considération de la tenue de son (ses) compte(s) auprès d'AvaTrade, le Client accepte de ne pas tenir AvaTrade ni l'une de ses filiales, partenaires promotionnels ou agents, responsables des pertes subies.

23.4 Le Client reconnaît qu'il est impossible de recevoir de garanties de profit ou d'éviter des pertes dans la négociation de gré à gré (OTC).

23.5 Le Client reconnaît qu'il n'a reçu aucune garantie de cet ordre de la part d'AvaTrade ou de l'un de ses représentants ou tout agent d'introduction ou autre entité avec laquelle le Client gère son compte auprès d'Ava et il n'a pas signé ce contrat en se fondant sur de telles garanties ou propositions similaires.

23.6 Le degré élevé de levier qui peut être obtenu dans la négociation de transactions de Forex, CFD, Options et Spread Betting peut jouer aussi bien en sa faveur qu'en sa défaveur. L'effet de levier peut conduire à des pertes ou des gains importants.

23.7 Pendant les périodes de volatilité extrême, il peut être difficile ou impossible d'exécuter les ordres.

### 24. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MARCHÉ

24.1 Le Client reconnaît que :

- (i) Les recommandations du marché, les signaux et informations communiquées par tout moyen de communication au Client par AvaTrade et/ou ses filiales, partenaires promotionnels, agents ou par toute personne au sein de AvaTrade, ne constituent pas

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'un contrat de gré à gré et qu'AvaTrade ne fournit pas de conseils en investissement.

- (ii) Ces recommandations et informations, bien que généralement basées sur des renseignements obtenus auprès de sources considérées fiables par AvaTrade, peuvent être uniquement fondées sur l'avis d'un courtier et que ces informations peuvent être incomplètes et non vérifiées
  - (iii) AvaTrade n'émet aucune recommandation ou garantie à cet égard et ne sera pas responsable de l'exactitude ni l'exhaustivité des informations ou des recommandations de marché fournies au Client et ne saurait être responsable de toute perte ou dommage, y compris, sans limitation, toute perte de marge ou de bénéfices qui pourraient découler directement ou indirectement de l'utilisation ou de la confiance concernant ces recommandations ou informations.
- 24.2 Le Client comprend qu'il est seul responsable de l'évaluation des mérites et des risques de toute transaction conclue avec AvaTrade, soit à la suite d'informations fournies par AvaTrade, soit autrement.
- 24.3 Le Client reconnaît qu'AvaTrade et/ou ses cadres, directeurs, partenaires promotionnels, associés, actionnaires ou représentants peuvent avoir une position ou éventuellement l'intention d'acheter ou de vendre le Forex, les CFD, les Options et le Spread Betting, qui font l'objet de recommandations de marché fournis au Client, et que le position sur le marché d'AvaTrade ou de tel dirigeant, administrateur, partenaire promotionnel, associé, actionnaire ou son représentant peut ne pas être compatible avec les recommandations fournies au Client par AvaTrade.
- 24.4 Le Client reconnaît qu'AvaTrade n'émettra aucune recommandation concernant les implications fiscales ou le traitement d'une activité de négociation.

## 25. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DES CLIENTS

25.1 Le Client déclare et garantit comme suit :

- (i) Si le Client est une personne physique, il possède l'âge légal, la capacité juridique et est sain d'esprit.
- (ii) Si le Client n'est pas une personne physique,
  - a. le Client est légalement constitué et existe légalement en vertu des lois applicables dans la juridiction de son organisation ;

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- b. La réalisation et la délivrance de ce contrat et de tous les contrats et autres transactions prévus ci-dessous ainsi que la tenue de toutes les obligations stipulées en vertu du présent contrat et toutes les autres opérations stipulées ci-après, ont été dûment autorisées par le Client ; et
  - c. Chaque personne ayant signé et remis ce contrat et toutes autres opérations stipulées aux présentes pour le compte du Client, a été dûment autorisée par le Client à l'effectuer.
- (iii) Aucune personne autre que le Client n'a ou n'aura d'intérêt dans le(s) compte(s) du Client et le Client n'a pas accordé et n'accordera pas de sûreté sur le compte du Client auprès d'AvaTrade (autre que la sûreté accordée à AvaTrade en vertu des présentes) à toute personne sans le consentement écrit préalable d'AvaTrade. Le Client a la pleine propriété effective de toutes les garanties et n'accordera aucune sûreté sur aucune garantie à quiconque (autre que la sûreté accordée à AvaTrade en vertu des présentes) sans le consentement écrit préalable d'AvaTrade ; et,
- (iv) Le Client garantit par la présente que sauf décision ultérieure contraire, il est apte à négocier de gré à gré (OTC) ; et
- (v) Le Client n'entretient pas de relations d'employé à employeur dans tout change, toute société dans laquelle un change détient la majorité du capital, tout membre d'un change et/ou société inscrite à une bourse, ou dans toute banque, fiducie ou compagnie d'assurance. Cependant, dans le cas où le Client devenait un employé, il nous en informera sans délai, par écrit, au bureau d'accueil d'AvaTrade ; et
- (vi) Le Client signera et remettra tous les documents, remettra tous les avis, effectuera tous les dépôts et prendra toutes autres mesures qu'AvaTrade, selon sa seule estimation, jugera nécessaire ou souhaitable à titre de preuve ou afin de parfaire une sûreté en faveur d'AvaTrade ou de protéger les intérêts d'AvaTrade à l'égard de toute garantie ; et
- (vii) Le Client a lu et compris les dispositions contenues dans cet accord, y compris, sans s'y limiter, la Déclaration de divulgation des risques et la Déclaration de confidentialité d'AvaTrade ; et
- (viii) Le Client passera le présent Contrat en revue ; et
- (ix) Le Client n'effectuera aucune transaction sur son compte avant d'avoir compris le présent Contrat et il s'engage à ce que toute opération effectuée soit interprétée dans le sens qu'il aura lu et compris le présent Contrat en vigueur au moment de la transaction ; et

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- (x) Le Client s'engage à se conformer à tout moment, à toutes les lois applicables, statuts et règlements. Le Client déclare que l'exécution et la remise du présent contrat ainsi que toutes les autres opérations stipulées en vertu des présentes ainsi que la réalisation de toutes les obligations du Client visées en vertu du présent Contrat ainsi que toute autre transaction stipulée ci-dessous, ne seront pas en violation de toute loi, règlement, règle, ordonnance, charte ou politique applicables au Client. Le Client n'est pas autorisé à utiliser le compte ouvert auprès d'AvaTrade pour toute activité illégale.

### 26. COMPTES ISLAMIQUES

- 26.1 Dans le cas où le Client, en raison de son respect de croyances religieuses islamiques, ne peut recevoir ou payer des intérêts, le Client peut choisir d'intituler son compte de trading en tant que compte islamique, dans les conditions prévues par AvaTrade et celui-ci ne sera pas débité ou crédité des commissions, intérêts au jour le jour et/ou frais roulements.
- 26.2 Dans le cas où le Client désigne son compte en tant que compte islamique, il ne pourra pas maintenir de transactions dans ce compte ouvert pendant plus de 5 jours et ne pourra pas abuser de ce privilège.
- 26.3 AvaTrade se réserve le droit d'annuler la prestation précitée à n'importe quel moment et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa seule discrétion par suite de l'abus de ce droit.
- 26.4 Ces actions peuvent inclure, sans s'y limiter, la désignation du compte islamique en tant que compte ordinaire et la mise en œuvre rétroactive des ajustements nécessaires (par exemple, une compensation du compte égale aux sommes versées par AvaTrade à titre d'intérêt), l'annulation de transactions, et l'ajustement des soldes des comptes.

### 27. COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 27.1 Le Client déclare et garantit que les informations financières divulguées dans sa demande d'inscription est une représentation fidèle de sa situation financière actuelle.
- 27.2 Le Client déclare et garantit qu'il a soigneusement examiné la partie des actifs qu'il considère comme étant du capital-risque.
- 27.3 Le Client reconnaît que le capital-risque est le montant d'argent qu'il est prêt à risquer et que la perte de celui-ci ne saurait pas, en aucune façon, changer son mode de vie.
- 27.4 Le Client s'engage à nous informer immédiatement en cas de changements dans ses capacités financières qui pourraient réduire sa valeur net, les liquidités et/ou le capital risque.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 28. ABSENCE DE CONTRATS DISTINCT

28.1 Le Client reconnaît qu'il n'a conclu aucun accord distinct avec AvaTrade ou l'un de ses employés ou agents relatif au trading sur son compte auprès d'AvaTrade, y compris un accord destiné à garantir des profits ou limiter les pertes sur son compte.

28.2 Le Client comprend qu'il doit autoriser chaque transaction avant son exécution, sauf en cas de délégation de pouvoirs discrétionnaires à une autre partie, en signant une autorisation de trading limité d'AvaTrade ou autre, tel que convenu par écrit avec AvaTrade. Toute transaction litigieuse sera portée à l'attention du Responsable de la conformité d'AvaTrade, conformément aux exigences de notification de ce contrat Client.

28.3 Le Client s'engage à indemniser et à prévenir tout préjudice à AvaTrade et à ses filiales, partenaires promotionnels et agents par suite de tous dommages ou responsabilités résultant de l'incapacité du Client à informer immédiatement le responsable de la conformité d'AvaTrade de l'un des incidents mentionnés aux présentes.

28.4 Tous les avis requis en vertu du présent article seront envoyés au bureau d'AvaTrade.

## 29. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES PROMOTIONNELS

29.1 Le Groupe AVA est autorisé à s'engager avec des partenaires de publicité/référents/promotionnels ("Partenaires promotionnels"), totalement séparés et indépendants l'un de l'autre et du Groupe AVA. Tout accord entre le Groupe AVA et le Partenaire promotionnel n'établira pas une joint venture ou un partenariat. Le partenaire promotionnel n'aura pas le statut d'agent ou d'employé du Groupe AVA.

29.1.1 Le Groupe AVA ne contrôle pas et ne peut approuver ni se porter garant de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations ou des conseils clientèle qu'il a reçu ou pourra recevoir des partenaires promotionnels du Groupe AVA ou de toute autre personne qui n'est pas employée par elle ou agissant au nom du Groupe AVA, en ce qui concerne les risques liés à la négociation des positions de Forex, CFD, Options et Spread Betting et des options ou des risques liés à de telles transactions.

29.1.2 Le Partenaire promotionnel n'est ni un employé ni un agent du Groupe AVA et celui-ci n'atteste ni n'endosse les services fournis par le Partenaire promotionnel. Le Client est responsable d'exercer des vérifications raisonnables nécessaires concernant le Partenaire Marketing avant d'utiliser ses services.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- 29.1.3 Le Client comprend qu'il est nécessaire d'ouvrir un compte auprès d'AvaTrade afin de pouvoir opérer avec la Société. AvaTrade met à la disposition de tous les Clients des informations appropriées concernant la divulgation des risques à l'ouverture de leur compte. Les Clients doivent lire attentivement ces informations et ne doivent pas se fier à des informations contraires provenant d'une autre source.
- 29.1.4 Le Client reconnaît qu'AvaTrade n'a proposé aucune recommandation et/ou garantie, ni par ses agents ou mandataires ni par toute autre personne associée à AvaTrade concernant les futurs bénéfices ou pertes dans le compte du Client.
- 29.1.5 Le Client comprend que le trading de Forex, CFD, Options et Spread Betting et d'options sont des opérations à haut risque, que de nombreuses personnes subissent des pertes dans ces transactions et que tout trading de Forex, CFD, Options et Spread Betting, y compris le trading effectué en vertu d'un système, d'un programme de recherche ou des recommandations d'un Partenaire promotionnel, opérateur de marché ou de toute tierce partie comporte un risque substantiel de perte. En outre, le Client reconnaît, accepte et comprend que l'utilisation d'un système d'échange, de cours, de programmes, de recherche ou des recommandations d'un Partenaire promotionnel, opérateur de marché ou de toute autre tierce partie ne se traduira pas nécessairement par des bénéfices, ou évitera/limitera les pertes.
- 29.1.6 Attendu que le facteur de risque est élevé dans le trading de Forex, CFD, Options et Spread Betting, tout Client devrait prendre en considération les risques dans le cas où il n'aurait pas un capital supplémentaire qu'il pourrait se permettre de perdre.
- 29.1.7 Le Client comprend et reconnaît que le Groupe AVA peut rémunérer un Partenaire promotionnel en se référant à la clientèle du Groupe AVA et que cette rémunération peut s'effectuer sur une base per-transaction ou tout autre base. Le Client dispose du droit d'être informé de la nature exacte de cette rémunération.
- 29.1.8 Le Client reconnaît que le Partenaire promotionnel peut aussi, dans certaines circonstances, être un opérateur de marché. Le Client reconnaît que le recours à un opérateur de marché peut entraîner une majoration, au-delà du spread ordinaire généralement fourni par AvaTrade.
- 29.1.9 AvaTrade ne peut en aucun cas être responsable de toute perte résultant de l'utilisation par le Client de toute information ou conseil donné par un tiers et notamment un opérateur de marché ou un Partenaire promotionnel.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 30. OPÉRATEURS DE MARCHÉ

30.1 Le Client reconnaît que le choix d'accorder une autorisation de trading ou de contrôle sur le compte du Client à une tierce partie ("opérateur de marché"), sur une base discrétionnaire ou non, se fera à ses propres risques.

30.2 Le Client reconnaît qu'AvaTrade, ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne pourront en aucun cas être responsables de vérifier le choix du Client de tel opérateur de marché, ou les mesures prises par celui-ci, ni d'émettre des recommandations à cet égard.

30.3 Le Client reconnaît et comprend comme suit :

- (i) AvaTrade n'offre aucune garantie ni recommandation concernant tout opérateur de marché ;
- (ii) AvaTrade, ses filiales, partenaires promotionnels ou agents ne seront pas responsables de toute perte subie par le Client par suite des actions de l'opérateur de marché ; et
- (iii) AvaTrade ne cautionnera ni n'approuvera les modalités de fonctionnement de l'opérateur de marché, ni implicitement ni autrement.

30.4 Dans le cas où un Client décide d'accorder une autorisation de trading ou de contrôle sur son compte à un opérateur de marché, le Client s'engage à signer une procuration en faveur de l'opérateur de marché afin de lui permettre d'effectuer des transactions et de remettre la procuration à AvaTrade.

30.5 Le Client reconnaît qu'à réception de la procuration, AvaTrade sera autorisée à suivre les instructions de l'opérateur de marché dans tous les domaines jusqu'à la notification par écrit à AvaTrade concernant l'expiration de la procuration ou sa révocation par le Client.

Le Client autorise AvaTrade à débiter son compte conformément aux conditions convenues entre le Client et l'opérateur de marché et qui sont énoncées dans la procuration.

30.6 Le Client reconnaît que l'opérateur de marché et de nombreux fournisseurs-tiers de systèmes de trading, de cours, de programmes, de recherche ou de recommandations peuvent ne pas être réglementés par un organisme gouvernemental. Il est de la responsabilité du Client d'effectuer les diligences nécessaires sur l'opérateur de marché avant d'utiliser l'un de ses services et de s'assurer de sa compétence et/ou de son adéquation avec le Client.

30.7 Le Client reconnaît que l'opérateur de marché peut décider d'utiliser un système de négociation automatisée. Le Client reconnaît qu'Ava sera déchargée de toute responsabilité pour tout système de ce genre. Le Client est conscient du volume des transactions et les commissions que ces

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

systèmes peuvent générer ainsi que l'impact que cela peut avoir sur la performance du compte. Il accepte les risques associés à l'utilisation des ordinateurs et des systèmes de flux de données, qui peuvent inclure, mais ne sont pas limités à une défaillance de matériel, de lignes de communications, des logiciels ou de la communication ou des systèmes et/ou de données externes inexactes fournis par des fournisseurs tiers. Le Client s'engage en outre à ne pas tenir AvaTrade responsable de toute perte dans le compte relative à ces risques. Le Client reconnaît que ni AvaTrade ni aucun de ses dirigeants, administrateurs, fournisseurs, employés, agents, personnes associées ou son personnel ne sauraient être tenus pour responsables de toute panne ou incident de toute nature.

- 30.8 Le Client reconnaît que le recours à un opérateur de marché ou un système de trading automatique peut entraîner une majoration, au-delà du spread ordinaire généralement fourni par AvaTrade. Les détails de cette éventuelle majoration seront détaillés dans le spread sur le compte de trading du Client qui utilise le système de trading automatique et/ou dans la convention entre l'opérateur de marché et le Client.
- 30.9 Le Client reconnaît que toutes les décisions ou mesures prises par l'opérateur de marché pour le compte du Client seront considérées avoir été prises par le Client. Toute perte ou gain générés par les opérations de l'opérateur de marché seront à la charge du Client.
- 30.10 Le Client accepte d'indemniser et à dégager de toute responsabilité Ava pour tout dommage, perte, coût et dépense, y compris les honoraires d'avocat directement ou indirectement liés à la gestion du compte par l'opérateur de marché et notamment mais non exhaustivement, tous actes, instructions ou omissions de l'opérateur de marché.
- 30.11 Le Client reconnaît que le facteur de risque dans les opérations de change, de matières premières, instruments à terme, Forex, CFD, Options et Spread Betting est extrêmement élevé. Par conséquent, le Client reconnaît en outre qu'il ne devrait pas participer à des transactions par l'intermédiaire d'Ava, ni par un opérateur de marché ni autrement, s'il ne possède pas le capital qu'il peut se permettre de perdre.

## 31. COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 31.1 AvaTrade ne divulguera pas ni ne vendra d'informations concernant les clients et/ou des clients potentiels, à l'exception de ses employés, mandataires, partenaires et associés tel que requis dans le cours normal des affaires, y compris, mais sans s'y limiter, les services bancaires ou de crédit d'AvaTrade relations ou à d'autres personnes détaillées dans la [Déclaration de confidentialité](#) d'AvaTrade.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

31.2 AvaTrade peut également divulguer aux organismes de réglementation fédéraux ou étatiques et aux autorités chargées de l'application de la loi les informations relatives au Client et aux transactions du Client en réponse à une demande de telles informations ou en réponse à une ordonnance du tribunal ou à une assignation.

31.3 AvaTrade communiquera ou vendra des informations statistiques, sans divulguer l'identité du Client.

### 32. RÉSILIATION DU CONTRAT

32.1 Le présent contrat restera en vigueur jusqu'à son expiration, cependant il peut être résilié par le Client à tout moment par un préavis écrit de trois jours (voire par e-mail) sous réserve que le Client n'ait pas de position Forex, CFD, Options et Spread Betting ni de passif détenus par ou envers AvaTrade lors de la réception effective au bureau de la notification écrite de résiliation, ou à n'importe quel moment lors de la remise d'un avis écrit de résiliation au Client, à condition que cette résiliation n'affecte pas les opérations saisies précédemment et ne libère pas l'une des parties des obligations prévues dans le présent Contrat. Le Client ne sera cependant pas exonéré de toutes les obligations consécutives à tout solde déficitaire.

32.2 Les articles 14, 17, 19, 24, 31 et 43 survivront à la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit.

### 33. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

33.1 Tous les droits d'auteur, marques de commerce, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle et droits de propriété sur le site Web d'AvaTrade dans son intégralité, son contenu et toutes matières connexes ("la PI d'Ava") resteront à tout moment la propriété exclusive du Groupe Ava et ses concédants de licence et dans le cas de matériels de tiers disponibles sur le site AvaTrade à ce tiers et les clients n'auront aucun droit ou intérêt dans la PI du Groupe Ava sauf pour le droit d'accéder et d'utiliser la PI du Groupe Ava, comme spécifié dans les présentes.

33.2 Le Client reconnaît que la PI du Groupe Ava est confidentielle et que son développement a nécessité des dépenses considérables en matière de compétences, de temps, d'efforts et d'argent.

33.3 Le Client protégera la confidentialité de la PI du Groupe Ava et ne permettra pas l'accès du site à des tiers.

33.4 Le Client ne sera pas autorisé à publier, distribuer ou mettre à la disposition de tiers des informations provenant ou en relation avec l'IP du Groupe Ava.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

33.5 Le Client ne sera pas autorisé à copier, modifier, recréer ou créer des travaux dérivés de la PI du Groupe IP Ava ou de la manière dont il fonctionne.

33.6 Dans le cas où le Client aurait des suggestions concernant les services d'AvaTrade ou des idées sur la façon de les améliorer, ce dernier est invité à contacter AvaTrade. Ce faisant, le Client concèdera à AvaTrade une licence gratuite irrévocable, perpétuelle, transférable, avec le droit de sous-licencier, d'utiliser et d'intégrer les idées et suggestions du Client concernant les services d'AvaTrade et d'exploiter d'une autre manière les idées et suggestions du Client, dans chaque cas sans paiement d'indemnité quelconque.

### 34. ENREGISTREMENTS

34.1 Le Client accepte et reconnaît que toutes les conversations concernant son (ses) compte(s) entre lui-même et le personnel d'AvaTrade pourront être enregistrées électroniquement avec ou sans l'utilisation d'un dispositif d'avertissement automatique.

34.2 Le Client accepte en outre l'utilisation par AvaTrade, ses filiales, ses partenaires promotionnels et ses agents des enregistrements et transcriptions qu'il juge appropriés dans le cadre de tout litige ou procédure judiciaire pouvant survenir.

34.3 Le Client comprend qu'AvaTrade détruit ces enregistrements à intervalles réguliers conformément aux procédures commerciales établies par AvaTrade et le Client accepte leur destruction.

### 35. RESTRICTIONS LÉGALES

35.1 Sans limiter ce qui précède, le Client comprend que les lois concernant les contrats financiers varient à travers le monde. Ainsi le Client est seul responsable de s'assurer qu'il est pleinement en conformité avec toute loi, règlement ou directive de son pays de résidence concernant l'utilisation du site.

35.2 Afin d'éviter tout doute, la possibilité d'accéder au site Web d'AvaTrade ne signifie pas nécessairement que les services d'AvaTrade et/ou les activités du Client y afférant, sont légales en vertu des lois, règlements ou directives applicables dans le pays de résidence du Client.

35.3 Ce site ne constitue pas, et ne peut être utilisé pour toute offre ou sollicitation à quiconque dans toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

35.4 L'accès à ce site Web, ainsi que l'offre de contrats financiers via ce site, peut être restreinte dans certaines juridictions et, en conséquence, les utilisateurs de ce site sont tenus de s'informer et de se conformer à de telles restrictions.

### 36. DÉCLARATION

36.1 En acceptant le présent Contrat, le Client déclare par la présente que les sommes investies sur le compte du Client auprès d'AvaTrade ne proviennent pas du trafic de drogue, d'enlèvement ou de toute autre activité criminelle.

### 37. PERCEPTION DE L'IMPÔT

37.1 Le Client sait, comprend et accepte qu'en général, AvaTrade ne perçoit de taxe pour aucune autorité, sous quelque forme ou manière que ce soit.

37.2 Sans limiter ce qui précède, le Client est seul responsable de calculer et de s'acquitter de toutes les taxes lui incombant dans son pays de résidence, ou découlant de l'activité de trading du Client par suite de l'utilisation des services d'AvaTrade.

37.3 Sans déroger à la seule et entière responsabilité du Client de s'acquitter des règlements d'impôt, le Client accepte qu'AvaTrade déduise l'impôt, tel que requis, le cas échéant, par la loi applicable, sans toutefois être tenue de le faire en le prélevant sur les résultats de l'activité du Client avec AvaTrade.

37.4 Le Client est conscient que les montants qui peuvent être retirés par le client du compte du client sont des "montants bruts", desquels AvaTrade peut déduire ces taxes, et que le client n'aura aucune réclamation envers AvaTrade concernant ces déductions.

### 38. FRAIS D'INACTIVITÉ ET D'ADMINISTRATION

38.1 Le Client reconnaît que le compte de trading du Client peut être soumise à des frais d'inactivité, sauf si la loi l'interdit. Après 3 mois consécutifs de non-utilisation ("Période d'inactivité"), et chaque période d'inactivité successive, des frais d'inactivité seront déduits de la valeur du compte de trading du Client. Ces frais sont décrits ci-dessous et sous réserve de compte basé sur le Client devise concernée :

Frais d'inactivité :

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Compte en USD : 50 \$

Compte en EUR : 50 €

Compte en GBP : 50 £

Les frais applicables sont susceptibles d'être modifiées périodiquement.

38.2 Le Client reconnaît que le compte de trading du Client peut être soumis à une redevance annuelle de l'administration, sauf si la loi l'interdit. Après 12 mois consécutifs de non-utilisation (" Période d'inactivité annuelle »), des frais d'administration seront déduits de la valeur du compte de trading du Client. Ces frais sont décrits ci-dessous et sous réserve de compte basé sur le Client devise concernée : Ceci permettra de compenser les frais engagés pour la mise à disposition du service, même celui-ci n'est pas utilisé.

Frais d'administration :

Compte en USD : 100 \$

Compte en EUR : 100 €

Compte en GBP : 100 £

Les frais applicables sont susceptibles d'être modifiées périodiquement.

## 39. PROCÉDURES DE COMPTE - IDENTIFICATION

39.1 Le Client reconnaît que les lois applicables exigent des institutions financières d'obtenir, de vérifier et d'enregistrer des informations concernant l'identité de chaque personne qui ouvre un compte.

39.2 Le Client reconnaît en outre qu'AvaTrade déploie des efforts afin prévenir la fraude et confirmer l'identité de ses Clients.

39.3 En conséquence, le Client a fourni à AvaTrade, ou lui fournira au plus tôt après l'ouverture du compte de trading, certaines informations et documents réclamés par AvaTrade pour identification et notamment une copie de la pièce d'identité du Client, une copie d'un justificatif de domicile (par exemple, une facture de téléphone ou d'impôt foncier) et la copie des deux côtés de la carte de crédit du Client (en cas de dépôt effectué par carte de crédit).

39.4 Le Client confirme avoir fourni des informations vraies, exactes, à jour et complètes au cours du processus d'inscription, et qu'il n'a pas usurpé l'identité d'une personne ou entité, ni faussement

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

représenté une affiliation avec une autre personne, entité ou association, utilisé de faux en-têtes ou autrement masqué l'identité du client d'AvaTrade à quelque fin que ce soit.

### 40. PROCÉDURES DE RETRAIT ET DE DÉPÔT

40.1 Le Client reconnaît et accepte les procédures d'AvaTrade concernant les retraits et les dépôts des comptes, comme indiqué ci-dessous :

- (i) Ordres de retrait : La mise à disposition de documents qui peut être réclamée de temps à autre par les réglementations anti-blanchiment d'argent, les sociétés de cartes de crédit et AvaTrade, est une condition préalable, avant l'exécution d'un ordre de retrait.
- (ii) Le Client reconnaît que les retraits peuvent prendre plus de temps que prévu pour de nombreuses raisons, dont certaines sont du contrôle de AvaTrade et d'autres non.
- (iii) Les dépôts par carte de crédit peuvent être, selon les règlements des sociétés émettrices de cartes de crédit, renvoyés sur la même carte de crédit lorsqu'un retrait est effectué. Tout retrait vers un compte bancaire sur lequel où les dépôts initiaux ont été effectués par cartes de crédit, sera exécuté à nouveau sur la carte de crédit ou le compte bancaire selon la décision d'AvaTrade. Les retraits du compte bancaire peuvent demander plus de temps, en raison de procédures de sécurité supplémentaires.
- (iv) Différence des dépôts par carte de crédit : Lors du choix d'une devise de base de compte autre que l'USD, la carte de crédit du Client peut être débitée de sommes qui, en raison des taux de change et des frais des sociétés émettrices de cartes de crédit, peuvent légèrement différer de la somme initiale qui a été déposée par le Client dans la devise de base du compte. Le Client accepte par la présente que de telles variations peuvent se produire et affirme par la présente qu'il ne cherchera pas à s'y opposer ou à en être remboursé.
- (v) Lors d'un dépôt par virement bancaire, tel que requis par la réglementation antiblanchiment d'argent, le Client est tenu d'utiliser le compte bancaire de son pays de résidence et à son nom. Tout retrait de fonds du compte du Client tenu par d'AvaTrade vers un compte bancaire, ne peut être reversé qu'au même compte bancaire dont les fonds avaient été initialement reçus.
- (vi) Méthodes alternatives de paiement (fournisseurs de paiement sur internet, services de transfert d'argent, etc) : lors d'un dépôt de fonds à l'aide d'un système autre que les cartes de crédit et/ou les banques, le Client accepte et reconnaît se soumettre aux règles et règlements de ce service, y compris, sans s'y limiter, les frais et autres restrictions. AvaTrade, à sa seule discrétion, est habilitée à exécuter des retraits dans un établissement

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

autre que l'établissement utilisé pour le dépôt initial, en conformité avec la réglementation anti-blanchiment d'argent.

### 41. RELEVÉS

- 41.1 Le Client consent par la présente à recevoir des relevés de compte et des confirmations de transactions en ligne.
- 41.2 AvaTrade fournira au client un accès protégé par mot de passe aux rapports en ligne.
- 41.3 Le Client sera en mesure de générer des relevés de compte quotidiens, mensuels et annuels détaillant l'activité des transactions, les comptes de résultat, les positions ouvertes, les soldes de marge, les crédits et débits de compte, etc.
- 41.4 Des copies papier des relevés clients mensuels sont disponibles sur demande uniquement et peuvent entraîner des frais supplémentaires.
- 41.5 Les relevés sont réputés reçus lorsqu'ils sont mis à la disposition du Client par AVATRADE, que le client ait effectivement accédé ou non au relevé.
- 41.6 Le Client s'engage à aviser AVATRADE de tout changement dans son adresse e-mail.
- 41.7 Cet accord est valable jusqu'à sa révocation par le Client par écrit et sa réception auprès d'AvaTrade en vertu de l'article 16 de ce contrat Client.

### 42. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

- 42.1 En signant électroniquement la convention de compte d'AvaTrade et les documents annexes, le Client accuse réception de la lettre de compte Client, le Contrat client et autres documents contenus dans le cadre du forfait de compte électronique d'AvaTrade. Le Client accepte d'être lié par les termes et conditions y afférant.
- 42.2 En outre, en signant la convention de compte d'AvaTrade et les documents annexes, le Client accepte qu'AvaTrade tienne son compte et qu'il reçoive des dossiers électroniques relatifs aux opérations de marché et de ses comptes.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 43. CONSENTEMENT À L'EXÉCUTION DES ORDRES EN DEHORS D'UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU MTF

43.1 Le Client reconnaît et accepte par les présentes de permettre à AvaTrade d'exécuter des ordres OTC (de gré à gré) en dehors d'un marché réglementé ou d'un MTF.

### 44. RENONCIATION ET MODIFICATION

44.1 Le Client comprend, reconnaît et accepte qu'AvaTrade peut modifier ou changer le présent Contrat à tout moment.

44.2 AvaTrade donnera un préavis aux Clients en cas de modification ou de changement, en affichant la modification ou le changement sur son site Web ou en envoyant un e-mail au Client avec un préavis d'au moins 7 jours avant son entrée en vigueur.

44.3 Le Client accepte d'être lié par les termes de cette modification ou du changement à cette date.

44.4 Dans le cas où le Client s'oppose à tout changement ou modification, celui-ci s'engage à liquider ses positions ouvertes et à donner ses instructions à AvaTrade concernant la disposition de tous ses actifs dans les dix (10) jours ouvrables suivant la notification de la modification ou le changement sur le site ou la notification au Client par d'autres moyens.

44.5 Aucune renonciation ou amendement au présent contrat ne seront présumés par suite de tout accord entre les parties ou de tout manquement par AvaTrade ou par ses agents, de faire valoir leurs droits en vertu du présent Contrat, en toute occurrence ou série d'occurrences.

44.6 Aucun accord oral ou instructions contradictoires ne seront reconnus ou exécutoires.

### 45. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

45.1 Le présent contrat ainsi que toutes les références à la politique d'AvaTrade et notamment les procédures contenues dans le présent contrat, Déclaration de Divulgence des Risques, les Conditions et frais de trading ainsi que la Déclaration de confidentialité constituent l'intégralité du contrat entre AvaTrade et le Client et remplacent tout contrat préalable oral ou écrit.

### 46. CESSION

46.1 Le Client ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat à une tierce partie sans le consentement écrit préalable d'AvaTrade. Toute tentative de

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES

cession ou de transfert en violation de ce qui précède sera considérée comme nulle. AvaTrade est en droit de céder librement le présent Contrat.

### 47. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

47.1 Ce Contrat, les droits et obligations des parties aux présentes, et toute action judiciaire ou administrative ou procédure découlant directement ou indirectement des présentes ou dans le cadre des opérations stipulées aux présentes, seront régis, interprétés et appliqués à tous égards conformément aux lois d'Angleterre. AvaTrade et le Client se soumettront irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux anglais.

### 48. FORCE EXÉCUTOIRE

48.1 Ce Contrat sera continu et couvrira, individuellement et collectivement, tous les comptes du Client en tout temps ouverts ou rouverts auprès d'AvaTrade, indépendamment de tout changement ou modification à tout moment dans le personnel d'AvaTrade ou de ses successeurs, ayants droit, filiales, partenaires promotionnels ou agents.

48.2 Ce Contrat, y compris tous les pouvoirs, sera en vigueur au profit d'AvaTrade et de ses filiales, partenaires promotionnels, agents, successeurs et ayants droit, soit par fusion, consolidation soit autrement et il liera le Client et/ou l'exécuteur testamentaire, les fiduciaires, les administrateurs, les représentants légaux, les successeurs et les ayants droit du Client.

48.3 Le Client ratifie par la présente toutes les transactions avec AvaTrade effectuées avant la date du présent Contrat et accepte que les droits et obligations du Client à cet égard soient régis par les termes du présent Contrat.

**LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE CONTRAT CLIENT CI-DESSUS ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ÊTRE LIÉ PAR TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DES PRÉSENTES.**